

## ARRETE DU MAIRE

N° 2024- 226

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3 groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné LUCHESE Fabrice (Comité d'organisation)  
Championnat de France Rugby Pompiers

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Stade Pierre de Coubertin + stade des Baumes

A l'occasion de: Championnat de France Rugby Pompiers -

Du 6/6 à 17<sup>h</sup>00/00<sup>h</sup>00 - 7/6 à 8<sup>h</sup>00 /22<sup>h</sup>00 au 8/6 à 8<sup>h</sup> / 20<sup>h</sup>00 2024

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 23 mai 2024

Signature :

### ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de

entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. LUCHESE Fabrice - Comité Organisation  
Championnat de France Rugby Pompiers

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3eme groupe

De 06/06/24 de 17h à minuit - le 07/06/24 de 8h00 à 22h00 - le 08/06/24 de 8h00 à 20h00

A l'occasion de Championnat de France Rugby Pompiers - complexe Coubertin + stade des Baumes

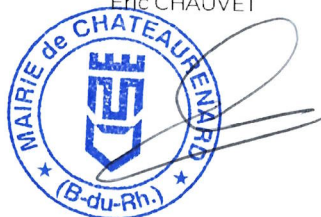
A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**PUBLIÉ LE**  
**28 MAI 2024**

Fait à Châteaurenard, le **23 MAI 2024**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé.